

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 JUIN 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 24
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4
Absent : 1

Votants : 28

Le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 30 mai 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 30 mai 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme SABY Annick), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. MAILLET Laurent)

Absente : Mme FICHARD Andrée

Secrétaire de séance : Mme BUREAU Marine

Finances

DEL20230605_10

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour la construction de la médiathèque - Annule et remplace la délibération DEL20230424_10

Madame Le Maire expose, que pendant le conseil du 24 avril 2023, le Conseil Municipal a validé la demande de subvention de la DRAC. Cependant il manquait la partie études et Maitrise d'œuvre (M.O.).

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de la construction d'un nouveau bâtiment culturel, il est prévu une répartition du coût de l'opération entre les différents utilisateurs, afin de faciliter les demandes de subventions.

Le projet prévoit la construction d'une médiathèque, d'une ludothèque, d'un LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents), d'un espace d'information jeunesse, de locaux d'accompagnements tels que hall d'entrée, sanitaires, stockages, locaux techniques....pour une surface totale de 1 069 m² et 50 m² d'espaces extérieurs. Le bâtiment sera situé sur la place du marché, le long de la route départementale. Les différents services seront répartis comme sis :

Locaux	Surface	Coût des études et M.O. HT	Coût travaux HT	Coût total
Médiathèque	490	169 080 €	1 372 154 €	1 541 234 €
Ludothèque	200	69 012 €	487 143 €	556 155 €
Carcajou	120	41 407 €	377 882 €	419 289 €
BIJ	90	31 055 €	283 811 €	314 866 €
Communs	169	58 315 €	185 210 €	243 525 €
TOTAL HT	1069	368 870 €	2 706 200 €	3 075 070 €

La construction de la médiathèque est retenue pour la demande de subvention auprès de la DRAC. Ce projet est inscrit en opération d'investissement dans le cadre d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une médiathèque, d'une ludothèque et de locaux de services publics et associatifs. Il rentre dans le marché de travaux au compte 2313 constructions en cours pour la construction d'une ludothèque. L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Début des travaux : septembre 2023

Fin des travaux : novembre 2024.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour la construction de la médiathèque suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Médiathèque (632m ²) :		Subvention DRAC (30%)	502 146 €
Dont études et M.O.	169 080 €	Subvention Région (12%)	200 000 €
Dont Locaux (490m ²)	1 372 154 €		
Dont commun (92 m ²)	132 586 €		
Dont extérieur (50m ²)	0 €	Autofinancement (58 %)	971 674 €
TOTAL HT	1 673 820 €	TOTAL HT	1 673 820 €

Madame le Maire propose au Conseil de porter le montant prévisionnel du programme à 1 472 991€ HT de demande de subvention auprès de la DRAC et d'approuver l'avant-projet de la médiathèque ainsi que son plan de financement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif pour la construction de la médiathèque
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Madame le Maire
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;
- **SOLLICITE** des subventions au taux maximum auprès de de la DRAC ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour la transmission de la présente délibération et pour son exécution.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Marine BUREAU

Le Maire,
Claire CHUINARD

